

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 OCTOBRE 2019
Délibération n° 2019 – 135**

13 – Arbre aux hérons – Poursuite des études et premières constructions – Modification des statuts du fonds de dotation- Approbation

Date de la convocation : le 27 septembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaires de séance : Mme Catherine CHOQUET

Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. ALLARD Gérard, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Gilles, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, M. QUÉRAUD Didier, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 23

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), M. BLINEAU Benoît (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. HIERNARD Hugues (pouvoir à Mme IMPERIALE Sandra), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme MEYER Christine (pouvoir à M. HAY Pierre), M. MOUNIER Serge (pouvoir à M. VEY Alain), Mme NAEL Myriam (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme NEDELEC Marie Hélène (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. MARTINEAU David), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. RIOUX Philippe (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme CHEVALLÉREAU Claudine), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques)

Absents : 6

M. BELHAMITI MOUNIR, MME CHIRON PASCALE, MME DUPORT SANDRINE, M. GRELARD HERVÉ, M. GUERRIAU JOËL, M. RAMIN LOUIS - CHARLES

Délibération

Conseil métropolitain du 4 octobre 2019

13 – Arbre aux hérons – Poursuite des études et premières constructions – Modification des statuts du fonds de dotation- Approbation

Exposé

Poursuite des études et premières constructions

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le principe de lancement des études préalables à la réalisation de l'Arbre aux Hérons.

Afin de conduire et coordonner ces études dans un cadre méthodologique de gouvernance concertée, organisée par le Maître d'ouvrage, Nantes Métropole a confié un mandat d'études à Nantes Métropole Aménagement, par ailleurs en charge de l'aménagement du Bas-Chantenay et du Jardin Extraordinaire qui accueillera en son sein l'Arbre aux Hérons.

Ces études visent à finaliser la faisabilité de l'Arbre aux Hérons et à travailler à son intégration dans son environnement, le futur Jardin Extraordinaire. Conduites avec le contrôleur technique, elles comprennent notamment des études spécialisées participant à la faisabilité de l'équipement (sécurité et sûreté publique, incendie, étude foudre, caractérisation des vents au sein de la Carrière et études des effets du vent sur la structure de l'Arbre) et des études géotechniques permettant de déterminer avec précision les conditions d'ancrage de l'Arbre aux Hérons au sein de la Carrière. Ces études sont encore en cours.

Néanmoins, au regard du caractère unique et inédit de cette œuvre d'art implantée dans un jardin public, des compléments d'études sont nécessaires pour confirmer les caractéristiques techniques de l'Arbre. Cette poursuite d'études permettra de développer des études opérationnelles, préalables à la construction de l'Arbre et de préfigurer des chantiers-spectacles, permettant de faire découvrir les étapes de la construction de l'Arbre au grand public. Pour réaliser ces études, il est proposé de prolonger le mandat confié à Nantes Métropole Aménagement. Cet avenant au mandat, dont la conclusion relève du champ des délégations accordées aux vice-présidents, permettra à Nantes Métropole Aménagement de conclure les actes juridiques nécessaires à l'accomplissement de ces études complémentaires, soit par voie d'avenant aux marchés en cours, soit par de nouveaux marchés.

Le calendrier de ce complément d'études fixe sa restitution à la fin du mois de juin 2020.
Le coût prévisionnel de ces études est de 1 481 700 € HT.

En parallèle de ces études, il est proposé de conclure deux marchés avec la compagnie la Machine pour la réalisation et la construction des premiers éléments du bestiaire de l'Arbre aux Hérons, à savoir l'un des deux Hérons géants de l'Arbre et une parade amoureuse d'oiseaux de paradis.

Le premier Héron pourra ainsi être installé dans un premier temps au sol, sur un bras mécanique, et permettra de réaliser des tests de vols à 5 mètres de hauteur. Ces premiers vols pourront être découverts par le public en avant-première, avant même la construction de l'Arbre.

A terme, 3 ou 4 couples d'oiseaux de paradis seront installés dans l'Arbre, et seront mis en mouvement par les visiteurs depuis des postes de commande. Il est proposé de réaliser la première parade d'oiseaux, afin qu'elle soit découverte en avant-première par le public.

La parade amoureuse d'oiseaux de paradis et le Héron serviront également de modèles d'exposition à destination des futurs mécènes de l'Arbre pour donner à voir une première réalité de ce que sera l'Arbre et inciter les mécènes à participer à cette grande aventure.

Afin de réaliser ces deux œuvres et conformément à l'article R2122-3 du code de la commande publique, il est proposé de conclure deux marchés avec le groupement constitué de Pierre Oréface et François Delarozière, artistes créateurs et de l'association La Machine disposant d'une exclusivité délivrée par les auteurs pour leur réalisation.

La parade amoureuse sera livrée au début du printemps prochain. Son coût est estimé à 185 000 € HT.
Le Héron sera livré début 2021. Son coût est estimé à 2 880 000 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus en section d'investissement sur l'opération n° 2017-3755 libellée « Arbres aux hérons - études ».

Modification des statuts du fonds de dotation

Compte tenu de l'interaction entre l'Arbre aux Hérons et le Jardin extraordinaire, il est proposé d'élargir l'objet du Fonds de Dotation au Jardin Extraordinaire. Les entreprises privées contributrices pourront ainsi œuvrer pour la construction d'un projet global : l'Arbre aux Hérons dans le Jardin Extraordinaire. Ces versements ouvriront droit à réduction d'impôts, ainsi que l'a confirmé la direction générale des finances publiques dans sa réponse du 17 juillet 2019. Tous les dons encaissés par le fonds seront reversés à Nantes Métropole en vue de la réalisation du projet de l'Arbre aux Hérons et du Jardin Extraordinaire.

Nantes Métropole doit approuver cette modification de l'objet et du nom du fonds de dotation qui sera dénommé : «Fonds de dotation Arbre aux Hérons et Jardin Extraordinaire». Ces statuts modifiés seront également soumis au vote du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation.

Le Conseil délibère et, après votre électronique par 54 voix pour, 10 contre

1 – approuve le complément de programme d'études préalables à la réalisation de l'Arbre aux Hérons estimé à 1 481 700 € HT, qui porte ainsi l'enveloppe prévisionnelle des études de 2 973 183 € HT à 4 454 883 € HT ;

2 – approuve la réalisation d'une parade amoureuse d'oiseaux du paradis pour un coût prévisionnel de 185 000 € HT ainsi que la réalisation d'un Héron géant pour un coût prévisionnel de 2 880 000 € HT ;

3 – autorise la signature des marchés nécessaires à leur réalisation avec le groupement constitué de Pierre Oréface et François Delarozière, artistes créateurs et de l'association La Machine disposant d'une exclusivité délivrée par les auteurs pour leur réalisation ;

4 – approuve la modification statutaire du fonds de dotation relative à l'élargissement de l'objet du fonds, telle que jointe en annexe ;

5 – autorise Madame la Présidente ou son délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 4 octobre 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 11 octobre 2019

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191014-2019_135DC-DE
Date de télétransmission : 14/10/2019
Date de réception préfecture : 14/10/2019